

**À la Présidence des conseils
municipaux des communes
genevoises**

Carouge, le 24 avril 2023

**Concerne : Droit d'opposition des conseils municipaux
Décision du 15 février 2023 de l'Assemblée générale de l'ACG**

Mesdames les Présidentes,
Messieurs les Présidents,

Ces lignes font suite à notre courrier recommandé du 20 février 2023 relatif à la procédure d'opposition des conseils municipaux à l'encontre de la décision mentionnée en titre.

Par la présente, nous avons l'avantage de vous transmettre le procès-verbal de la décision prise à l'occasion de notre assemblée générale extraordinaire le 15 février 2023, laquelle a été validée.

En vous souhaitant bonne réception de cette communication, nous vous prions de croire, Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.



Nicolas Diserens
Directeur général



Gilbert Vonlanthen
Président

Annexe mentionnée

*Copies : - Mesdames et Messieurs les membres des exécutifs communaux
- Service des affaires communales*



acg

Association
des communes
genevoises

PROCÈS-VERBAL DE DÉCISION

Considérant qu'en date du 15 février 2023, l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises (ACG) a validé l'octroi, par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève, d'une subvention d'investissement de 4 millions de francs destinée à la rénovation des machineries du Grand Théâtre ;

vu que la décision prise a été communiquée, par courrier recommandé daté du 20 février 2023, aux Présidentes et Présidents des conseils municipaux des communes genevoises en explicitant que les conseils municipaux pouvaient formuler une opposition contre cette décision, en se prononçant par le biais d'une résolution, dans un délai de 45 jours, suivant cette communication ;

vu qu'une copie de la décision a été jointe au courrier précité, dans laquelle était spécifiée l'échéance du délai d'opposition au 11 avril 2023, calculé conformément à l'article 79 alinéas 2 et 4 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (LAC) et que le délai de réception des résolutions à l'ACG était fixé au 17 avril 2023 ;

vu que, durant ce délai, trois décisions d'opposition ont été adoptées, sous forme de résolution, par les conseils municipaux des communes d'Avusy (21 mars 2023), de Laconnex (20 mars 2023) et de Russin (4 avril 2023) ;

attendu que, conformément à l'art. 79 al. 2 LAC, la décision de l'ACG est invalidée si elle est rejetée par les conseils municipaux de deux tiers au moins des communes, ou par un tiers au moins des communes, si ces communes représentent au moins la moitié de la population du canton.

Constatant :

que la procédure d'opposition a été menée conformément à l'art. 79 LAC et au règlement sur la procédure d'opposition des conseils municipaux à l'encontre de la décision de l'ACG du 15 février 2023 ;

qu'aucune des majorités requises par l'art. 79 al. 2 LAC n'a été atteinte ;

la décision d'octroi de la subvention susdécrite, votée le 15 février 2023 par l'Assemblée générale de l'ACG

PEUT ENTRER EN FORCE*.


Nicolas Diserens
Directeur général


Gilbert Vonlanthen
Président

Carouge, le 24 avril 2023

**Sous réserve d'approbation par le Conseil d'Etat, conformément à l'art. 80 al. 1 let. b LAC*



acg

Association
des communes
genevoises

**À la Présidence des conseils
municipaux des communes
genevoises**

Carouge, le 24 avril 2023

**Concerne : Droit d'opposition des conseils municipaux
Décision du 15 février 2023 de l'Assemblée générale de l'ACG**

Mesdames les Présidentes,

Messieurs les Présidents,

Ces lignes font suite à notre courrier recommandé du 20 février 2023 relatif à la procédure d'opposition des conseils municipaux à l'encontre de la décision mentionnée en titre.

Par la présente, nous avons l'avantage de vous transmettre le procès-verbal de la décision prise à l'occasion de notre assemblée générale extraordinaire le 15 février 2023, laquelle a été validée.

En vous souhaitant bonne réception de cette communication, nous vous prions de croire, Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Nicolas Diserens
Directeur général

Gilbert Vonlanthen
Président

Annexe mentionnée

*Copies : - Mesdames et Messieurs les membres des exécutifs communaux
- Service des affaires communales*

PROCÈS-VERBAL DE DÉCISION

Considérant qu'en date du 15 février 2023, l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises (ACG) a validé l'octroi, par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève, d'une subvention d'investissement de 4 millions de francs destinée à la rénovation des machineries du Grand Théâtre ;

vu que la décision prise a été communiquée, par courrier recommandé daté du 20 février 2023, aux Présidentes et Présidents des conseils municipaux des communes genevoises en explicitant que les conseils municipaux pouvaient formuler une opposition contre cette décision, en se prononçant par le biais d'une résolution, dans un délai de 45 jours, suivant cette communication ;

vu qu'une copie de la décision a été jointe au courrier précité, dans laquelle était spécifiée l'échéance du délai d'opposition au 11 avril 2023, calculé conformément à l'article 79 alinéas 2 et 4 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (LAC) et que le délai de réception des résolutions à l'ACG était fixé au 17 avril 2023 ;

vu que, durant ce délai, trois décisions d'opposition ont été adoptées, sous forme de résolution, par les conseils municipaux des communes d'Avusy (21 mars 2023), de Laconnex (20 mars 2023) et de Russin (4 avril 2023) ;

attendu que, conformément à l'art. 79 al. 2 LAC, la décision de l'ACG est invalidée si elle est rejetée par les conseils municipaux de deux tiers au moins des communes, ou par un tiers au moins des communes, si ces communes représentent au moins la moitié de la population du canton.

Constatant :

que la procédure d'opposition a été menée conformément à l'art. 79 LAC et au règlement sur la procédure d'opposition des conseils municipaux à l'encontre de la décision de l'ACG du 15 février 2023 ;

qu'aucune des majorités requises par l'art. 79 al. 2 LAC n'a été atteinte ;

la décision d'octroi de la subvention susdécrite, votée le 15 février 2023 par l'Assemblée générale de l'ACG

PEUT ENTRER EN FORCE*.



Nicolas Diserens
Directeur général



Gilbert Vonlanthen
Président

Carouge, le 24 avril 2023

**Sous réserve d'approbation par le Conseil d'Etat, conformément à l'art. 80 al. 1 let. b LAC*

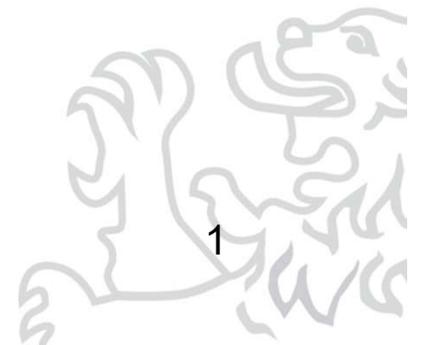


Ville du Grand-Saconnex

Comptes 2022

Conseil municipal

22 mai 2023





- Compte de résultats ;
- Maîtrise des charges 2022
- Evolution des charges transverses 2022 vs 2021





Comptes 2022 (en kCHF)

	Rubriques	Comptes	Comptes	Budget	Comptes	Ecart vs Bdg 2022	
		2020	2021	2022	2022	CHF	%
	Charges d'exploitation	40'601	42'096	43'999	44'037	38	0.1%
30	Charges de personnel	11'612	11'780	12'066	12'316	251	2%
31	Charges de biens et services et autres charges	9'700	10'676	11'088	12'137	1'049	9%
33	Amortissements du patrimoine administratif	5'436	5'315	5'518	4'888	-630	-11%
36	Charges de transfert	13'852	14'325	15'328	14'696	-632	-4%
	Revenus d'exploitation	44'295	42'937	40'376	37'180	-3'196	-7.9%
40	Revenus fiscaux	41'728	40'136	36'922	33'615	-3'307	-9%
42	Taxes	1'445	1'628	2'150	2'109	-41	-2%
43	Revenus divers	82	46	24	106	83	352%
46	Revenus de transfert	1'040	1'127	1'280	1'350	70	5%
	Résultat d'exploitation	3'694	842	-3'623	-6'857	-3'234	-89%
34	Charges financières	958	771	708	3'224	2'517	356%
44	Revenus financiers	3'251	2'991	3'369	15'984	12'616	374%
	Résultat financier	2'294	2'220	2'661	12'760	10'099	379%
	RESULTAT OPERATIONNEL	5'987	3'061	-962	5'903	6'865	714%
38	Charges extraordinaires		3'000		3'000	3'000	
48	Revenus extraordinaires						
	Résultat extraordinaire		-3'000		-3'000	-3'000	
	RESULTAT TOTAL	5'987	61	-962	2'903	3'865	402%



Charges 2022 (en kCHF)

PP normalisé

	Rubriques	Comptes	Comptes	Budget	Comptes	Ecart vs Bdg 2022	
		2020	2021	2022	2022	CHF	%
	Charges d'exploitation	40'601	42'096	43'999	42'666	-1'333	-3.0%
30	Charges de personnel	11'612	11'780	12'066	12'316	251	2%
31	Charges de biens et services et autres charges	9'700	10'676	11'088	10'766	-323	-3%
33	Amortissements du patrimoine administratif	5'436	5'315	5'518	4'888	-630	-11%
36	Charges de transfert	13'852	14'325	15'328	14'696	-632	-4%

Sans la provision de kCHF 1'371.- pour dépréciation de l'estimation fiscale, les charges sont maîtrisées avec une économie de kCHF 1'333.- (-3%) par rapport au budget 2022.





Evolution des charges transverses 2022 vs 2021(en kCHF)

Libellé	Variation 2022 vs 2021	Type	Variation
SIS	86'423.00	Charge	Augmentation
Fase	120'530.85	Charge	Augmentation
Petite enfance	141'000.00	Charge	Augmentation
GIAP	10'854.00	Charge	Augmentation
Contribution péréquation	191'395.00	Charge	Augmentation
Bénéfice de péréquation	-94'156.00	Recette	Augmentation
	456'046.00		





Ville du Grand-Saconnex

Merci de votre attention



Réponses aux propositions du Conseil municipal du 24.04.2023

Propositions

Date	Délai	CA	Proposition	Réponse
13.02.2023	mai.23	MPO	M. SINTADO propose d'offrir des cours d'informatique de base adressés particulièrement aux seniors, afin de combler la brèche digitale qui handicape particulièrement les aînés.	
20.03.2023	juin.23	LBJ	Mme PRUNCU CUTILE propose de passer les rues Sonnex, Giacometti et Gardiol à sens unique dans le quartier du Pommier, afin d'éviter des accidents.	
20.03.1934	juin.23	LBJ	M. CUDRE propose de contacter le TCS afin d'obtenir leur grille d'analyse à respecter avant la mise à l'enquête de toute nouvelle mesure de circulation ou d'aménagements routiers sur les axes structurants - grille mentionnée dans le journal du TCS n°1 2023.	Nous prenons note de cette proposition et contacterons le TCS. Il faut toutefois rappeler que les axes structurants sont gérés par l'Office cantonal des transports et que la prise de décision leur revient. La Commune est uniquement consultée lors du préavis.
20.03.2023	juin.23	MPO	M. STEINER signale un problème de son pour les personnes assises dans le public durant les conseils municipaux et demande que cela soit réglé, car ces personnes n'entendent rien.	
24.04.2023	sept.23	MPO	Mme AMMANE-STUDER propose d'étudier la possibilité de collaborer avec la fondation IPT (Intégration pour tous) qui existe en Suisse depuis de nombreuses années et accompagne le placement en formation ou en apprentissage des jeunes déscolarisés et des femmes au foyer qui ne bénéficient pas du chômage ou de l'AI. Meyrin, Vernier et Genève collaborent déjà avec cette fondation.	La ville du Grand-Saconnex collabore déjà avec la fondation IPT ainsi que d'autres organisations favorisant le retour à l'emploi. La dernière rencontre a eu lieu en avril 2023. En mai 2023, une personne accompagnée par IPT a pu bénéficier d'un stage d'un mois auprès du service des parcs.

24.04.2023	sept.23	MPO	Mme AMMANE-STUDER propose l'organisation d'une journée ou d'une fête autour de la multiculturalité, avec par exemple des échanges, des stands, un repas canadien, etc.	
24.04.2023	sept.23	SPO	M. BAECHLER propose que le site de la commune liste les besoins en bénévolat des différentes associations communales afin que les personnes puissent facilement se proposer/s'inscrire.	
24.04.2023	sept.23	SPO	M. BAECHLER propose que les parkings situés devant les commerces du chemin Edouard-Sarasin soient temporairement limités à 30 minutes durant les grandes manifestations de Palexpo, afin que les clients des commerces puissent toujours y accéder.	Nous ne pouvons pas mettre en place une zone de stationnement avec deux régimes de stationnement. Une zone de 30" est une zone avec un marquage blanc et une zone bleue a un marquage bleu.
24.04.2023	sept.23		M. BAECHLER propose de signer une convention avec l'OCAN, comme l'ont fait Lancy et Chêne-Bourg, afin de bénéficier de versements de fonds comme prévoit une modification du règlement de la conservation de la végétation arborée, adoptée par le Conseil d'Etat il y a 3 ans.	<u>Réponse donnée le 24.04.2023 :</u> M. JIMAJA indique qu'un projet est en cours d'étude afin de s'inspirer de ce qu'a fait Lancy pour l'adapter. Lorsque le projet sera mûr, il passera en commission.

Motions renvoyées au CA

Date	Délai	CA	Motion	Réponse
13.09.2021	mars.22	LBJ	Motion orale de Mme PERROTIN DURET «Fleurir et verdifier le giratoire situé au sud du pont supérieur haubané du Grand- Saconnex »	<p>L'OFROU n'est pas opposé à cette demande.</p> <p>L'ensemble des coûts (planification / construction / entretien) engendrés par ce projet sont à la charge du requérant, sous déduction de la participation de l'OFROU selon le projet initialement prévu (aménagement basique 100.-/m2).</p> <p>13.02.23 Un projet de plantation sera présenté à la commission ATM du 6.02.2023. Si le projet est validé, il sera ensuite présenté à l'OFROU afin de convenir des modalités d'aménagement du giratoire. A noter que les plantations dans de tels points secs sont à effectuer en automne.</p> <p>06.03.23 : Le projet a été validé lors de la commission ATM du 6 février 2023. Il sera dès lors présenté à l'OFROU lors d'une séance en avril prochain.</p> <p>05.04.23: Le projet a été présenté à l'OFROU le 28 mars dernier et il doit maintenant être déposé auprès de l'Office des constructions de l'OFROU par le SATPE afin d'être autorisé.</p> <p>12.05.23: Le SATPE vient de recevoir les coordonnées de la personne à la Police des constructions de l'OFROU à qui le projet doit être envoyé pour validation. Le SATPE va faire le nécessaire la semaine prochaine.</p>
13.06.2022	déc.22	CA	Motion orale de M. PORTIER pour équiper les bâtiments communaux de panneaux photovoltaïques et de bornes pour charger des vélos électriques	En cours d'étude.

12.09.2022	mars.23	LBJ	Motion orale de M. BRADLEY pour la création d'un fonds d'urgence climatique	<p>Les contacts avec les communes qui ont déjà créé un pareil fonds sont en cours (Ville de Genève et Lancy).</p> <p>05.12.22 : L'étude de la mise en place d'un tel fonds et la collecte d'informations sur les modèles d'autres communes sont en cours, ainsi que les modalités opérationnelles. La stratégie d'alimentation du fonds reste à approfondir. Ce fonds sera utile pour appuyer les actions sur le territoire.</p> <p>13.02.23 : L'étude d'analyse de faisabilité d'un fonds climat a été présentée en interne. Une mise à jour tenant compte des observations et ajouts est en cours d'élaboration et sera ensuite soumise pour prise de décision sur la suite à donner.</p> <p>07.03.2023: La version finale de l'étude de faisabilité de ce fonds est en validation au SATPE et sera soumise au CA prochainement.</p> <p>29.03.2023: L'étude de faisabilité sera soumise au CA le 30.03. Si validation et en suivant, elle sera soumise au CM.</p>
17.10.2022	avr.23	MPO	Motion "Pour un état des lieux des besoins et une augmentation de l'offre d'accueil pour les 0 à 4 ans sur la commune du Grand-Saconnex"	Le sujet est à l'étude.
05.12.2022	juin.23	MPO	Motion des Verts "Pour relever la subvention accordée à l'achat de l'abonnement ATPG pour les juniors et les séniors"	<p>En comparaison avec plusieurs autres communes, la ville du Grand-Saconnex est très généreuse. En effet, aucune limitation en nombre d'abonnements accordés n'est émise à ce jour et tous les citoyens ont droit à une subvention (CHF 100.- pour les juniors, et CHF 50.- pour les autres). Le montant des subventions pour l'année 2022 ascende à CHF 96'000.-.</p> <p>Cette question pourra être abordée en commission Finances.</p>

05.12.2022	juin.23	LBJ	Motion du PLR "Pour une véritable liaison de mobilité douce à travers Palexpo"	<p>05.01.2023 Une liaison de mobilité douce à travers Palexpo, pilotée par l'OCT, est à l'étude. L'ensemble des parties prenantes se rencontreront prochainement.</p> <p>06.03.23 : La rencontre a eu lieu le 16 février dernier. Cette liaison de mobilité douce est au stade d'étude préliminaire et sa précision se fera à travers une prochaine phase d'étude (où toutes les parties prenantes seront concertées) visant à proposer un projet concret. La réalisation de cette liaison de mobilité douce est à imaginer à travers une mesure de plan d'agglomération lors de la prochaine génération de ce dernier.</p> <p>05.04.23 : L'étude est en cours au sein de l'Office cantonal des transports.</p> <p>11.05.23 : La motion a été intégrée en deux mesures aux projets de plans directeurs communaux, une pour les piétons (mesure III.5, p.127) et une autre pour les cycles (mesure p.163). Une annonce a été faite lors de la séance du GT PDCOM du 27.03.2023. Cette mesure sera réétudiée dans le cadre de la Promenade des parcs.</p>
05.12.2022	juin.23	CA	Motion des Verts "Un forum citoyen dans la commune du Grand-Saconnex"	<p>20.03.23 : Afin d'amorcer une réflexion autour d'un forum citoyen au Grand-Saconnex, une première séance en commission Transition, démocratie sera tenue au second semestre 2023. La date reste à fixer.</p>
05.12.2022	juin.23	MPO	Motion orale de M. PORTIER pour équiper les bâtiments communaux de panneaux photovoltaïques le plus vite possible	

05.12.2022	juin.23	LBJ	Motion orale de Mme PERROTIN DURET : "Conséquences pour la ville du Grand-Saconnex de la décision au niveau fédéral de choisir la ville de Genève comme test sur l'instauration d'un péage urbain".	06.03.23 : Le rapport de l'OCT nous a été transmis. Une analyse de celui-ci va être réalisée et son résultat vous sera communiqué. 05.04.2023 : Les conséquences du péage urbain pour la ville du Grand-Saconnex ne sont pas encore connues. En effet, l'étude de ce péage par l'OCT n'a pas encore évalué les conséquences communales que celui-ci produirait. Ces études vont être précisées par l'OCT lors d'autres phases d'étude. Ce rapport est aujourd'hui disponible sur Internet, cf. lien : https://ge.ch/grandconseil/data/texte/RD01505.pdf
23.01.2023	sept.23	LBJ	Motion du PLR "Installation de panneaux solaires sur les murs anti-bruit de l'autoroute passant sur le territoire du Grand-Saconnex"	06.03.23 : Le SATPE aura en avril une séance avec l'OFROU et son mandataire lors de laquelle le sujet sera abordé. 05.04.2023 : Ce sujet doit faire l'objet d'une séance complémentaire qui sera fixée ultérieurement par le SATPE.
13.02.2023	sept.23	MPO	Motion du PS "Pour un soutien et un encouragement aux jeunes talents du Grand-Saconnex"	
13.02.2023	sept.23	SPO	Motion orale de Mme MAMIN-TISSOT : "Mais où est mon abri?"	Cela dépend de votre adresse et de votre type de logement. Villa : soit vous avez un abri privé, soit vous serez redirigé vers l'un des abris ORPC sur la commune ou à proximité. Immeuble : dans l'abri de l'immeuble, ou redirigé vers l'un des abris ORPC sur la commune ou à proximité. Ces informations seront données en temps voulu.
20.03.2023	sept.23	MPO	Motion du PS "Pour un retour de la Fête de la musique au Grand-Saconnex"	
24.04.2023	oct.23	MPO	Motion du PS "Pour des achats publics durables"	

Motions renvoyées en commission

Date	Commission	CA	Motion	Réponse
15.10.2018	Transition, démocratie	SPO	VERTS : « Pour une serre bio-aquaponique connectée au Grand-Saconnex »	Le sujet est en cours d'étude. Le coût et les possibles cultures ont été étudiées. Le service des Parcs est en train de répertorier les endroits les plus propices pour installer un ou plusieurs de ces projets pilotes.
14.09.2020	Équipements publics	MPO	Mme PERROTIN DURET : « Garantir l'accessibilité des locaux communaux pour tous les citoyens »	Les locaux communaux accessibles au public sont adaptés aux personnes à mobilité réduite. Pour les autres locaux, ils seront adaptés lors des rénovations futures. (une réponse avait déjà été formulée en automne 2021).

Résolutions renvoyées au CA

Date	Groupe	CA	Résolution	Réponse
13.09.2021	PS	LBJ	Centre fédéral pour requérants d'asile (CFA) au Grand-Saconnex	La résolution a été transmise au Conseil d'Etat comme cela était demandé. Nous tiendrons le Conseil municipal informé de la réponse du gouvernement cantonal, une fois celle-ci reçue. En l'absence de réponse, un courrier de relance a été adressé le 1er juillet 2022 au Conseil d'Etat. Un nouveau courrier de rappel a été envoyé le 7 mars 2023.
15.11.2021	PS	MPO	Résolution sur la protection des droits humains des personnes d'ascendance africaine	La résolution a été transmise au Conseil d'Etat et nous tiendrons le Conseil municipal informé de la réponse du gouvernement cantonal, une fois celle-ci reçue. En l'absence de réponse, un courrier de relance a été adressé le 1er juillet 2022 au Conseil d'Etat.

Suspens pour mémoire

Date	De	CA	Proposition	Réponse
02.12.2019	Mme PRUNCU CUTILE	SPO	Mme PRUNCU CUTILE propose qu'une soirée d'histoire de la commune du Grand-Saconnex soit organisée en 2020 à l'intention des nouveaux habitants de la commune et des jeunes.	17.2.2020 : Nous avons contacté La Mémoire du Grand-Saconnex et cette association communale envisage parfaitement d'organiser une telle soirée. Ce projet qui a été suspendu en raison de la pandémie pourrait maintenant être réactivé avec La Mémoire.

17.01.2022	M. PORTIER	MPO ; LBJ	Equiper le bâtiment de la salle communale et/ou d'autres bâtiments communaux (CVHS, Pommier, etc.) de panneaux photovoltaïques.	13.9.2021 : Le service des bâtiments et des équipements publics (SBEP) a commandité une étude auprès du bureau Signaterre afin d'analyser le parc immobilier de la commune et d'en lister les priorités énergétiques. Cette étude informera également sur le potentiel photovoltaïque de chaque bâtiment. Ladite étude sera présentée au printemps 2022 en collaboration avec le service de l'aménagement, de travaux publics et de l'énergie (SATPE). A partir de là, un devis sera réalisé pour les bâtiments concernés. 04.04.2022 : L'étude de l'état des lieux du parc bâti de la commune a été présentée au CA du 12 mai. La poursuite de son exploitation est actuellement à l'étude. 02.09.2022 : La hausse récente des prix force à accélérer le processus de transition énergétique. Par conséquent, dès que les réflexions seront mûres, le CM en sera saisi. 19.10.22 : deux options ont été explorées : 1) le GS souhaite garder la maîtrise de ce projet > soit étudier, réaliser, financer et consommer en direct l'énergie produite 2) le GS souhaite outsourcer ce projet par le biais d'un "contracting" > soit mettre à disposition nos toits à des tiers, qui portent le projet, le financent et nous revendent l'énergie à un tarif préférentiel L'analyse détaillée de ces deux options est en cours d'élaboration.
07.02.2022	Mme PERROTIN DURET	MPO	Installer 2 lignes de dallage lisse à la place du dallage inégal pour accéder à l'espace Pom, à l'aula du Pommier et à la salle du Pommier.	11.4.22 : Le service des bâtiments et des équipements publics a fait une pré-étude par une entreprise de construction. Le devis estimatif pour la création d'une ligne d'accès pour les personnes à mobilité réduite s'élève à environ 55'000.- TTC. Ce sujet sera présenté lors d'une commission équipements publics
11.04.2022	Mme CONCHA	MPO	S'inspirer de House of Paint pour les bâtiments qui seront prochainement détruits au Grand-Saconnex.	12.09.22 : Dès le délai connu pour les bâtiments qui seront détruits, l'administration contactera le/les propriétaires pour proposer ce genre de projet/performance.
09.05.2022	M. SIMETH	MPO	M. SIMETH souhaite que le CA approche la Fondation du logement, afin de trouver des synergies avec les services de la commune pour dédier certains logements au service social.	12.09.22 : Le Conseil administratif va envoyer un courrier dans ce sens à la Fondation du logement.
13.06.2022	Mme PRUNCU CUTILE	MPO	Organiser à nouveau une journée portes ouvertes à la Villa Sarasin.	12.09.22 : Proposition à l'étude.

13.06.2022	Mme MAMIN-TISSOT	SPO	Mme MAMIN-TISSOT aimerait un feedback sur l'utilisation des jardins potagers du parc des Délices et du Pommier, notamment au niveau de leur attribution, leur utilisation, leur entretien, etc.	02.05.23 : Ce sujet sera traité lors de la commission Environnement de juin.
17.10.2022	M. PRIETO	MPO	Mettre un local à disposition des jeunes du Pommier et des jeunes du Village.	17.10.22 : Les jeunes du Pommier peuvent déjà se rendre à la Ferme Pommier, cependant il est vrai que les jeunes du Village n'ont pas de local.
17.10.2022	Mme CONCHA	SPO	Ajouter des aménagements au terrain du Jonc, notamment des bancs pour que les personnes à mobilité réduite puissent s'asseoir.	Comme le fonds appartient à l'Etat de Genève, nous allons solliciter son avis au sujet de cette proposition et reviendrons devant le Conseil municipal ultérieurement.
14.11.2022	M. EYA NCHAMA	LBJ	Allumer le chemin piétonnier des Préjins de nuit pour des questions de sécurité.	14.11.22 : M. JIMAJA va alerter Palexpo et les services concernés à ce sujet. Par ailleurs la commune est toujours en attente du plan lumière commandé par la commission ATM, et ce plan sera présenté dès qu'il aura été reçu. 13.02.2023: le traitement de cette demande est en cours. Quant au plan lumière, il est en cours de finalisation et sera présenté à la commission ATM du 13.03.2023. 06.03.23 : Plus d'informations pourront être communiquées après la commission ATM du 13.03.23. 05.04.23 : Le sujet doit être traité en direct avec les SIG.
12.09.2022	M. VEIGA LÖFFEL	LBJ	Promouvoir l'utilisation de vaisselle réutilisable auprès des commerces saconnésiens par l'envoi d'un courrier.	23.12.2022 : Le contact avec SIG déchets et économie circulaire a été fait. Le contact avec SIG-éco21 a été fait. Il en ressort qu'une approche plus globale incluant le tri, le zéro déchet et les alternatives de vaisselles est à prendre en considération et sera discutée prochainement. Les pistes évoquées seront proposées au CM. 07.03.23 : En cours de traitement.
05.12.2022	Mme MAMIN-TISSOT	LBJ	Améliorer la sécurité et les marquages de la JAG, car quand il pleut et/ou la nuit la navigation est très difficile à cause des nombreux marquages qui brillent.	28.03.2023: Une séance a eu lieu avec l'OFROU lors de laquelle les points ont été rappelés et entendus, des mesures d'amélioration devraient être menées.

05.12.2022	Mme PERROTIN DURET	LBJ	Prévoir un accès aux PMR à l'agora civique.	<p>20.2023 : Suite à différents échanges techniques avec la ville de Genève, ses services nous ont confirmé ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> . La parcelle est propriété du Canton et le projet est cantonal. Il a été financé par l'OU et l'OCAN . La ville n'a pas été associée au projet et celui-ci n'a pas fait l'objet d'une autorisation de construire . La ville confirme qu'elle défend une politique d'accessibilité universelle pour une ville inclusive et qu'elle a la main sur son domaine public essentiellement. Cependant n'étant pas propriétaire ni de l'installation provisoire ni du terrain, les services de la ville n'ont pas été impliqués. <p>Les services de la ville vont faire remonter le message au niveau politique et nous reviendrons si une suite est donnée.</p>
23.01.2023	Mme EDELENBOS	LBJ	Mme EDELENBOS propose d'organiser un atelier de réparation de vélos au printemps pour les habitants de la commune.	<p>L'organisation d'un tel atelier est possible. Le SATPE peut l'organiser en collaboration avec l'association Genève-roule que la ville du Grand-Saconnex soutient.</p> <p>20.03.23 : Cette demande est en cours de traitement par le SATPE.</p> <p>05.04.2023: Un atelier aura lieu en mai ou juin 2023 en partenariat avec Genève Roule, l'information sera transmise lorsque la date sera précisée.</p> <p>12.05.23 : La date a été repoussée en juillet.</p>
20.03.2023	sept.23	CA	Développer une application pour le Grand-Saconnex, sur le même modèle que celle de la ville de Genève ("Genève en poche") et qui permet de reprendre toutes les informations utiles relatives à la commune et les événements, afin de gagner en accessibilité.	<p>La commune doit d'abord faire une refonte de son site internet et de ses réseaux sociaux avant de pouvoir songer à faire une application.</p>

Réponses aux questions du Conseil municipal du 24.04.2023

Questions

Date	De	CA	Question	Réponse
24.04.2023	Mme MAMIN-TISSOT	SPO	Concernant sa proposition du 20.03.2023 relative aux abris antiatomiques de la commune, elle n'a pas obtenu réponse à cette question : quel est le taux de couverture de la commune par rapport au nombre d'habitants, et ce taux est-il suffisant pour abriter tout le monde ?	Selon les statistiques de l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT), au 31 décembre 2021, il y avait 12'317 habitants au Grand-Saconnex. La commune comptabilise 10'391 places protégées en abris. Il manque donc actuellement 1'926 places. A noter que l'ensemble du canton est, globalement, sous-doté en places protégées en abris.
24.04.2023	M. PORTIER	LBJ	Concernant les tests effectués sur la place Carantec, n'y avait-il pas moyen de les faire de manière plus économique, notamment au niveau du choix des matériaux?	<u>Réponse donnée le 24.04.2023 :</u> M. JIMAJA répond que ces tests servent à essayer les options de bétonnage pour accompagner le tram, afin de choisir le béton qui résistera le mieux aux conditions climatiques, d'utilisation, etc. C'est une chance de pouvoir faire ces tests car toutes les lignes de trams n'ont pas bénéficié de ce genre d'accompagnement, de même que les tests effectués via la pépinière urbaine au parc Rigot pour choisir les arbres les mieux adaptés.
24.04.2023	M. PORTIER	LBJ	Pourquoi les bordures hautes pour l'arrêt de bus au carrefour de la route de Colovrex (anciennement Herz) n'ont-elles pas été posées en même temps que le reste et doivent-elles être ajoutées aujourd'hui?	<u>Réponse donnée le 24.04.2023 :</u> M. JIMAJA explique que l'adaptation pour les personnes à mobilité réduite n'était pas prévue au départ, raison pour laquelle ces travaux ont été effectués seulement maintenant.
24.04.2023	M. BAECHLER	SPO	Les différentes rubriques du "guichet virtuel" du site communal sont blanches depuis quelques semaines.	L'état civil a demandé aux communes de supprimer un certain nombre de pages de leurs sites internet respectifs (avis de naissance, décès, autres démarches, etc.) et de renvoyer les utilisateurs vers le site de Pregny-Chambésy. La multiplication des interlocuteurs a généré de la confusion et les erreurs qui ont été relevées et pour lesquelles nous nous excusons. Le contenu de ces pages est désormais à jour.
24.04.2023	Mme ANDRIS BEAUBRUN	MPO	Le CA envisage-t-il d'installer les "box-up" dans d'autres parcs de la commune?	Nous pourrions si le budget le permet installer une ou plusieurs station(s) Box-Up dans un ou plusieurs autres lieux. A étudier en fonction des activités possibles par site.

24.04.2023	M. SINTADO	MPO	La commune a-t-elle des obligations ou autres types d'investissements chez Crédit Suisse?	La commune n'a aucun engagement envers le Crédit Suisse.
------------	------------	-----	---	--

Suspens pour mémoire

Date	De	CA	Question	Réponse
09.11.2020	Mme EDELENBOS	LBJ	Installer des panneaux solaires via un appel d'offre groupé avec Bellevue, Céligny et Collex-Bossy, permettant de réduire les coûts de près de 50%.	<p>05.12.22 : Le financement d'une opération appel d'offres groupé (AOG) demande un budget en 3 parties :</p> <ul style="list-style-type: none"> - I-organisation de séances d'information - II-accompagnement individuel des bénéficiaires - III-subvention des bénéficiaires par le GS. <p>Le budget nécessaire n'étant pas subventionné par le fonds énergie du canton (fonds collectivités), le GS devrait le trouver ailleurs.</p> <p>L'étude en cours de la mise en place du fonds énergie du GS pourra répondre à cette question.</p> <p>Les AOG sont une approche de mutualisation de la démarche d'acquisition et de pose du solaire photovoltaïque sur les toits des villas sur une ou plusieurs communes. Les AOG sont en suspens et la date de leur reprise n'est pas encore connue des SIG.</p> <p>Ainsi, l'Administration recherche une alternative pour mettre en place une stratégie permettant de stimuler la production d'énergie photovoltaïque.</p> <p>20.03.23 : toujours sans suite. Ce programme SIG est toujours suspendu.</p>
				<p>13.02.2023: Depuis la séance du Service cantonal du développement durable du 15.12.2022 à laquelle SIG a annoncé officiellement avoir suspendu les appels d'offres groupés, sans date de leur reprise, il reste l'option d'encourager la population individuellement. Et c'est dans cette optique que le fonds climat du GS (en cours d'étude) pourrait être pertinent pour encourager la pose des installations solaires sur les villas du territoire.</p>
20.03.2023	M. PORTIER	SPO	Insonoriser les collecteurs des écopoints communaux.	Une demande d'offre pour un système dit "parachute" a été effectuée, et le matériel commandé.

20.03.2023	M. PORTIER	LBJ	L'Etat de Genève souhaite construire sur la parcelle 2086 un gros bâtiment dont le chemin d'accès se ferait par le chemin des Marais, qui est actuellement un petit chemin à peine accessible. Peut-on avoir d'avantage de précisions à ce sujet?	Le CA a informé le Conseil d'Etat de son opposition à une implantation car la commune pense agrandir la zone forêt dans le périmètre, dans le cadre de l'élaboration du PDCom. Le CA suit l'affaire de près mais n'en sait pas plus.
------------	------------	-----	---	--